

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
13 mai 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 29

2022D080

OBJET :

**07. CONVENTION
GÉNÉRALE ENTRE LA
VILLE ET LE CCAS DANS
LE CADRE DE
L'ACTIVITÉ DU
SERVICE LOCAL DE
L'EMPLOI.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 24.05.2022

ID : 059-215904004-20220519-2022D080-DE

L'an deux mil-vingt-deux, le dix-neuf MAI à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. DECREUS Christophe – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme CLINKEMAILLIE Colette **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MORVAN Hervé – M. VERMEESCH Olivier – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELVOYE Philippe – M. LAPIERRE Julien – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – Mme BLANQUART Marine.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune dispose sur son territoire d'un Service Local de l'Emploi qui accueille de nombreux partenaires afin de créer une dynamique pour les demandeurs d'emploi et faciliter leurs recherches en leur proposant un guichet unique. Ce dernier est situé à proximité du Centre Communal d'Action Sociale.

Après réflexion avec le Centre Communal d'Action Sociale, il s'avère judicieux de confier cette activité au CCAS. En effet, l'objectif étant de détecter plus rapidement les personnes en difficulté et de répondre rapidement à leur besoin en matière d'emploi, de logement, de santé...

Pour cela, une convention générale entre la ville et le CCAS est proposée en annexe de la délibération, dans le cadre des activités du Service Local de l'Emploi. Cette dernière reprend les engagements de la commune et notamment la mise à disposition des moyens humains, matériels, techniques et financiers nécessaires auprès du CCAS.

A ce titre, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de convention dont il s'agit ;
- autorise sa signature par Monsieur le Maire, ainsi que tout document s'y rapportant.

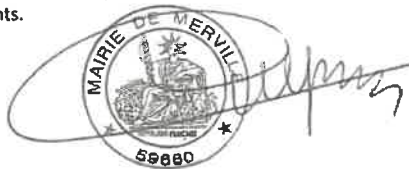
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.